

Conseil de sécurité et l'Assemblée générale recommandèrent des négociations intercommunales directes, avec la participation du secrétaire général. On voyait en ces négociations le meilleur moyen de rétablir la paix. Pourtant, il faut reconnaître qu'au début de 1976, on ne constatait guère de progrès dans le règlement du conflit.

Au début, le Canada avait fourni le bataillon réservé aux Nations Unies, ainsi qu'une escadrille de reconnaissance et des éléments d'appui logistique, soit, en tout, plus de onze cents hommes. Par la suite, le contingent de l'O.N.U. fut réduit un certain temps, puis renforcé après le débarquement turc. Quand la situation se stabilisa un peu, le Conseil de sécurité réduisit encore les effectifs de l'UNFICYP qui, à la fin de 1975, comptait environ trois mille personnes, dont cinq cent seize Canadiens.

*d) Le Moyen-Orient – La deuxième FUNU et l'UNDOF*

Le 6 octobre 1973, les hostilités reprirent une fois de plus au Moyen-Orient quand l'Égypte et la Syrie lancèrent une attaque simultanée contre les positions israéliennes dans les secteurs de Suez et du Golan. La guerre fit rage jusqu'au 22 octobre, date d'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu éphémère, et lorsque les combats cessèrent pour la seconde fois (26 octobre), on constata que les super-puissances s'engageaient de plus en plus nettement dans le conflit. L'arrêt des hostilités résultait de l'adoption de la Résolution 340 par le Conseil de sécurité (25 octobre). Celle-ci prévoyait la création d'une Force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient (FUNU II).

La nouvelle FUNU devait avoir un caractère défensif; s'interposant entre les belligérants, elle devait surveiller l'application du cessez-le-feu et le retour aux positions du 22 octobre. Pour remplir sa mission, elle devait avoir l'appui total du personnel de l'ONUST. Par ailleurs, ses contingents ne proviendraient pas des pays constituant les membres permanents du Conseil de sécurité mais de pays choisis de sorte que la représentation géographique soit équitable. C'était la première fois que le Conseil spécifiait ainsi le mode de sélection des pays participants.

Le Conseil invita le Canada à fournir des éléments logistiques à la force.